Permis de travail avec activité lucrative.

1. Constitution dossier.

Demande d'un titre de séjour en vue d'exercer une activité lucrative au sein de sa propre entreprise à créer.

2. Administration

Dépôt du dossier par **un représentant légal à la commune de résidence**, qui le transmet au canton (SICT), qui soumet à l'autorité fédérale (SEM) pour décision.

3. Décision.

L'autorité fédérale (SEM) transmet **au représentant légal** et à **l'autorité cantonale (SICT)** la décision.

Besoin d'un visa?

Oui

4. Demande de visa.

Demande de visa par le requérant auprès **de la représentation suisse** dans son pays de résidence (visa D).

5. Délivrance du visa.

Ce visa permet au requérant de **venir en Suisse** pour la suite des démarches.

Non

6. Arrivée en Suisse.

Après son arrivée, le requérant **se présente à la commune de résidence avec son passeport**.

7. Établissement du permis.

Le requérant sera convoqué par **l'autorité cantonale** afin de procéder à l'établissement des données biométriques.

8. Délivrance titre de séjour et de travail.

Envoyé par l'office cantonal **au requérant.**

Action réalisée par le requérant | Action réalisée par le représentant légal en Suisse | Action réalisée en Suisse | Action réalisée dans le pays d'origine du requérant